



Paris, lundi 26 mai 2014

Communiqué de Mme Ségolène ROYAL Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ségolène ROYAL veut interdire l'épandage aérien de pesticides

Madame Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est opposée à l'épandage aérien de pesticides et souhaite tirer, avec le Gouvernement, toutes les conséquences de la décision récente du Conseil d'État.

Ségolène ROYAL signera, dans les meilleurs délais, avec la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol TOURAINE, et le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane LE FOLL, un arrêté interdisant l'épandage aérien de pesticides pour l'ensemble des cultures qui pouvaient bénéficier d'une dérogation :

- sans délai pour le maïs doux, maïs pop-corn et bananes ;
- dans 18 mois pour quelques cultures spécifiques de riz et de certains vignobles, pour lesquels il est nécessaire de trouver une alternative garantissant la sécurité des utilisateurs.

La ministre salue l'engagement des agriculteurs depuis plusieurs années pour trouver des techniques alternatives qui rend aujourd'hui possible cette décision.

Contact presse : 01 40 81 78 31

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr
